

Requests the Secretary-General to transmit to the Food and Agriculture Organization and to the Interim Co-ordinating Committee for International Commodity Arrangements the records of the Council's discussions on this subject.¹

224 (IX). Report of the Food and Agriculture Organization of the United Nations

Resolution of 18 July 1949

The Economic and Social Council

Expresses its appreciation of the report submitted by the Food and Agriculture Organization to the United Nations;² and

Requests the Secretary-General to transmit to the Organization the record of the discussions on the report which took place at the ninth session of the Council.³

225 (IX). Availability of DDT insecticides for combating malaria in agricultural areas

Resolution of 14 July 1949

The Economic and Social Council,

Having examined the report on the availability of insecticides valuable in the control of malaria, prepared by the Secretary-General in co-operation with the World Health Organization and the Food and Agriculture Organization,⁴

Noting that, while the data required for a full report on the production, distribution and availability of these insecticides are still in process of collection, this report contains a considerable amount of useful and basic information,

Having noted the facts contained in this report, particularly:

(a) That experience has shown the great economic and social benefits resulting from programmes of malaria control;

(b) That the desirability of making insecticides available in adequate supply wherever needed is widely recognized,

(c) That in some countries considerable production facilities for the manufacture of insecticides remain unused, while countries,

¹ See documents E/AC.6/SR.49, 50 and 52-54 and E/SR.304.

² See document E/1321.

³ See documents E/AC.6/SR.53 and E/SR.299.

⁴ See document E/1353.

Prie le Secrétaire général de transmettre à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et à la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base le compte rendu des discussions du Conseil sur cette question¹.

224 (IX). Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Résolution du 18 juillet 1949

Le Conseil économique et social

Exprime la satisfaction que lui inspire le rapport présenté par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à l'Organisation des Nations Unies²; et

Invite le Secrétaire général à transmettre à cette Organisation le compte rendu des débats que le Conseil a consacrés à ce rapport au cours de sa neuvième session³.

225 (IX). Possibilité de se procurer des insecticides du type DDT pour la lutte contre le paludisme dans les régions agricoles

Résolution du 14 juillet 1949

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport sur l'utilisation d'insecticides qui présentent une grande utilité dans la lutte contre le paludisme, rapport établi par le Secrétaire général en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture⁴,

Constatant que, bien que l'on n'ait pas encore fini de recueillir toutes les données requises pour l'établissement d'un rapport complet sur la production, la répartition et l'utilisation de ces insecticides, le rapport présenté contient cependant beaucoup de renseignements de base et d'indications utiles,

Ayant pris acte des faits exposés dans ce rapport, et notamment de ce que:

a) L'expérience a montré les grands avantages économiques et sociaux qui résultent de l'application de programmes de lutte contre le paludisme;

b) L'on s'accorde généralement à reconnaître l'intérêt qu'il y a à rendre les insecticides disponibles en quantité suffisante partout où l'on en a besoin;

c) Dans certains pays, une capacité considérable de production d'insecticides demeure inutilisée, tandis que d'autres pays, en parti-

¹ Voir les documents E/AC.6/SR.49, 50 et 52-54 et E/SR.304.

² Voir le document E/1321.

³ Voir les documents E/AC.6/SR.53 et E/SR.299.

⁴ Voir le document E/1353.

especially economically under-developed countries, where the malaria incidence is high and which are in greatest need of insecticides find it difficult to import them in required quantities because of their exchange position and also because prices to local consumers are relatively high, owing in part to tariff and import restrictions and in part to the substantial price difference which exists between basic and formulated insecticides delivered in importing countries;

(d) That such investment as is now taking place in this field appears to be directed mainly to the establishment of facilities for the formulation of insecticides from imported basic substances,

Draws the attention of Member Governments to the Secretary-General's report;

Recommends that Member Governments facilitate as much as possible the freer flow into the countries where they are needed of insecticides, raw materials and equipment for their production, by measures which they deem appropriate with regard to tariffs, import and export restrictions;

Further recommends that, in view of the considerable economic importance of developing local sources of supply in under-developed countries having an appreciable incidence of malaria and whose exchange position is difficult, technical assistance be extended by the United Nations, specialized agencies and Member Governments to encourage the production of basic forms of insecticides in those under-developed countries in which the necessary preconditions exist for the economical development of such production, as well as the setting up of formulating plants and improvements of methods of application;

Calls to the attention of Member Governments the recommendations of the World Health Organization regarding the correct labelling of insecticides; and

Requests the Secretary-General to continue his study of the subject and to present a further report to a future session of the Council.

226 (IX). Report of the second session of the Fiscal Commission

Resolutions of 22 July 1949

A

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the second session of the Fiscal Commission.¹

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, fourth year, ninth session, Supplement No. 2.

celier des pays dont l'économie est insuffisamment développée, où la morbidité de la malaria est élevée et qui ont le plus grand besoin d'insecticides, ont de la peine à en importer les quantités requises en raison de leur situation en matière de change et aussi parce que les consommateurs locaux doivent payer des prix relativement élevés, en partie à cause des taxes douanières et restrictions à l'importation, et en partie à cause de la grosse différence de prix qui existe entre les insecticides de base et les préparations insecticides livrées aux pays importateurs;

d) Les investissements actuellement effectués dans ce domaine semblent viser surtout à l'établissement de laboratoires pour la préparation d'insecticides à partir de produits de base importés,

Attire l'attention des Gouvernements Membres sur le rapport du Secrétaire général;

Recommande aux Gouvernements Membres de laisser autant que possible entrer plus librement dans les pays qui en ont besoin, les insecticides, les matières premières et l'outillage nécessaire à leur production, en prenant les mesures qu'ils jugeraient appropriées à l'égard des tarifs douaniers et des restrictions à l'importation et l'exportation;

Recommande en outre que, vu le grand intérêt qu'il y a, du point de vue économique, à exploiter les ressources que peuvent posséder, pour l'approvisionnement en insecticides, les pays insuffisamment développés, où la morbidité du paludisme est relativement élevée et dont la situation en matière de change est difficile, les Nations Unies, les institutions spécialisées et les Gouvernements Membres encouragent, par leur assistance technique, la production d'insecticides de base dans les pays insuffisamment développés qui remplissent les conditions préalables requises, en bonne économie, pour le développement de cette production, ainsi que l'établissement de laboratoires de préparation et l'amélioration des méthodes d'emploi;

Attire l'attention des Gouvernements Membres sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé concernant la nécessité d'étiqueter correctement les insecticides; et

Invite le Secrétaire général à poursuivre son étude de la question et à présenter au Conseil un nouveau rapport à ce sujet lors d'une session ultérieure.

226 (IX). Rapport de la deuxième session de la Commission des finances publiques

Résolutions du 22 juillet 1949

A

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la deuxième session de la Commission des finances publiques¹.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, neuvième session, Supplément n° 2.